



Place de la Liberté  
83210 LA FARLEDE  
Tél : 04.94.27.85.85

## **ARRETE N° 258 PM/2023**

**Portant sur occupation du domaine public – Autorisation de stationner  
(161 Rue Lavoisier – Evènement commercial)**

**Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,**

**Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,**

**Vu le Code de la voirie routière,**

**Vu l'arrêté N°DGS/2021/104 en date du 16 mars 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre HENRY, 6<sup>ème</sup> Adjoint,**

**Vu la demande en date du 15/06/2023 de Monsieur AUDERGON Ange de la Société PASTOR, en vue de réserver 8 places de stationnement sur le parking situé 161 rue Lavoisier, suite à l'organisation d'un évènement commercial.**

**Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement sur 8 places, situées sur le parking 161 rue Lavoisier, dans le cadre de l'évènement commercial organisé par la Société PASTOR.**

## **A R R E T E**

**Article 1 – Les différents fournisseurs participant à l'évènement commercial organisé par la société PASTOR sont autorisés à stationner sur le parking situé 161 rue Lavoisier.**

**Article 2 - Cette autorisation d'occupation du domaine public prend effet le vendredi 29 septembre 2023 de 07h00 à 17h00.**

**Article 3 - La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière (livre 1-8).**

**Article 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**Article 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**

**Article 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,  
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,  
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

- Ampliation sera transmise à :
- Monsieur le D.G.S.
  - Monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques
  - **Monsieur AUDERGON Ange – Société PASTOR**

Fait à la Farlede, le 14 Août 2023

Le Maire, P/ Le Maire  
L'adjoint délégué  
Yves PALMIER Pierre HENRY



Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été publié et mis à la disposition du public le 14.08.2023, pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune [www.lafarlede.fr](http://www.lafarlede.fr)
- est exécutoire de plein droit à partir du 14.08.2023,
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).

Le Maire,

PO

